

# BRETAGNE VIVANTE

MAGAZINE



Une voix pour la nature

## AGIR & SORTIR

Les amis de la Baie  
d'Audierne et leur Maison

PAGE 3

## INSTANT NATURE

L'Alyte accoucheur : le  
flûtiste des pierres

PAGE 4

Atlas de biodiversité communale  
DES PROJETS DE TERRITOIRE  
AUX MULTIPLES VERTUS

## Édito

### RENDEZ-NOUS LA NUIT !

Et si nous profitons du couvre-feu pour éteindre l'éclairage public la nuit ? Cette proposition, suggérée par les associations de protection de l'environnement et relayée par les médias lors des confinements successifs, a permis de relancer le débat quant à la réduction de la pollution lumineuse en France.

L'éclairage public (voirie, patrimoine, parcs et jardins) est en effet le principal vecteur de pollution lumineuse, suivi des éclairages privés (enseignes, vitrines, parkings).

Qu'entend-on précisément par pollution lumineuse ?

Elle désigne les effets néfastes des éclairages artificiels sur la biodiversité et la santé humaine. En perturbant le cycle de vie des animaux nocturnes (28% des vertébrés : poissons, amphibiens, reptiles, oiseaux et mammifères et 64% des invertébrés : insectes, mollusques, crustacés, etc.), elle représente une menace sérieuse pour la biodiversité. Il s'agit de l'une des principales causes de mortalité des insectes. L'absence d'obscurité joue également un rôle néfaste sur la santé humaine puisqu'il a été démontré que la lumière entraînait une baisse de la production de la mélatonine, hormone centrale de notre système immunitaire.

Outre les enjeux sanitaires et environnementaux, l'éclairage artificiel nocturne empêche désormais près d'un tiers de la population mondiale d'observer la voie lactée. En Europe, 99% des populations vivent sous un ciel pollué à cause de l'augmentation de la lumière la nuit. 90% du territoire français est concerné.

Abordée par les lois Grenelles, la pollution lumineuse est désormais réglementée par le code de l'environnement et l'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses. De nombreuses actions ont par ailleurs été initiées sur le territoire français afin de réduire les éclairages nocturnes. Selon l'ADEME, 12 000 communes pratiquent déjà une extinction de l'éclairage public la nuit. Plusieurs associations proposent aussi chaque année des actions de prévention et de sensibilisation sur le sujet. L'extinction des lumières présente aussi l'intérêt de baisse de la consommation d'électricité, participant ainsi à la sobriété énergétique que l'on appelle de nos vœux.

Dans cette dynamique, l'antenne de Nantes de Bretagne Vivante a organisé en mai dernier une conférence afin de présenter les enjeux de la pollution lumineuse et les possibilités d'action à mener à échelle locale. Cela a abouti à la réalisation de fiches à destination de tous les adhérents et adhérents souhaitant se mobiliser pour avancer sur cette problématique.

Nous y suggérons des moyens concrets d'agir tels que :

- l'envoi de courriers à votre commune ou vos commerçants,
- le signalement d'éclairages irréguliers sur une carte interactive,
- la participation à une "chasse aux vitrines".

Si vous souhaitez recevoir ces fiches, merci d'adresser votre demande à l'adresse suivante : [vie.associative.bvnantes@gmail.com](mailto:vie.associative.bvnantes@gmail.com)

Anna Lainé

Bénévole de Bretagne Vivante à Nantes

## EN BREF

### Clap final pour le concours vidéo de l'association



Lancé en 2020, le concours vidéo "Un autre demain est possible" a récompensé 17 réalisatrices et réalisateurs en herbe. Le principe de ce concours est de proposer aux jeunes de 11 à 25 ans de réaliser un film, exclusivement tourné avec un smartphone, de 3 minutes maximum sur le thème "Un autre demain est possible". Pour le reste, tout est laissé à la créativité du participant.

Au travers des 17 court-métrages gagnants, c'est aussi le message de la jeunesse qu'il est intéressant de retenir : cet autre demain est imaginé et souhaité. C'est avec émotion que les participants ont démontré leur attachement à la nature et leur volonté de participer à l'émergence du monde de demain.

Cette seconde édition du concours vidéo conforte l'association dans l'idée que les jeunes ont envie de s'exprimer et de faire passer un message fort sur leur vision de l'avenir qu'il est important d'écouter.

Bretagne Vivante ainsi que ses partenaires (la Fondation du Groupe RATP, la MAIF, Brest Métropole et le Festival Européen du Film Court de Brest) réunit pour l'occasion de la remise des prix, ont offert aux 17 lauréats une caméra sportive ainsi qu'une entrée gratuite au prochain Festival Film Court de Brest.

Tout au long de l'année, les 34 inscrits au concours ont pu suivre des master class animées par le parrain du concours, l'un des plus jeunes réalisateurs de France, Paul Marques Duarte.

L'association tient aussi à remercier très particulièrement Zoé Gourmelon, volontaire en Service Civique qui a mis toute son énergie au service de la réussite de ce concours.

Pour la suite, rendez-vous en 2022 pour la 3<sup>e</sup> édition du concours vidéo "Un autre demain est possible".



Zoé Gourmelon, volontaire en Service Civique >

## EN BREF

### Stratégie de l'Etat en mer : les associations disent non !

Bretagne Vivante et les autres associations de protection de la nature ont émis un avis défavorable quant au projet de plan d'action du document stratégique de façade maritime (DSF). Le DSF décline deux directives européennes de planification de l'espace maritime et met en œuvre la stratégie nationale pour la mer et le littoral.

Déjà en 2019, nos associations avaient émis un avis défavorable sur le volet stratégique du DSF car celui-ci priorisait le développement économique au détriment des enjeux protection de l'environnement.

En 2021, le second volet du DSF, son volet opérationnel, n'inverse malheureusement pas la tendance. Les actions pour atteindre le "bon état écologique" des masses d'eau (du bassin versant à l'océan) restent largement insuffisantes. Une fois de plus, les moyens financiers alloués à ce plan d'action et au dispositif de suivi ne sont pas à la hauteur des enjeux de protection de la biodiversité.

Face à ces constats, nos associations formulent de nouveau un avis défavorable et exigent un document plus ambitieux. Nous participerons à la consultation publique pour détailler les justifications de cet avis. Nous invitons tous les protecteurs de la nature à y contribuer également jusqu'au 20 août 2021 sur le site [www.merlittoral2030.gouv.fr](http://www.merlittoral2030.gouv.fr).

**PENN AR BED 243**  
Les oiseaux des monts d'Arrée

Depuis plus d'un siècle, les monts d'Arrée fascinent les naturalistes par l'originalité de leurs paysages et des espèces d'oiseaux qu'ils peuvent y trouver : courlis, busards, pipits, etc. Ce nouveau numéro simple de la revue Penn ar Bed vous propose une plongée au coeur de l'avifaune des landes.

**En vente en ligne 9€ (+ frais d'envoi)**  
[www.bretagne-vivante.org/Penn-ar-Bed](http://www.bretagne-vivante.org/Penn-ar-Bed)

Bretagne Vivante - SEPNB est une association reconnue d'utilité publique fondée en 1959. Elle est l'association régionale de référence en matière de gestion, de conservation et de protection des espaces et des espèces. Agissant sur les 5 départements de la Bretagne historique, elle tire sa force de 4 000 adhérents et gère 135 sites protégés dont 4 réserves naturelles nationales et 2 régionales.

Directeur de la Publication : Philippe Frin / Coordination & secrétariat de rédaction : Barbara Deyme  
Photo de couverture : Sortie et inventaire dans le cadre de l'ABC de Pouldreuzic © J-P Dubois

Bretagne Vivante - SEPNB 19 rue de Gouesnou, 29200 Brest | 02 98 49 07 18

contact@bretagne-vivante.org | [www.bretagne-vivante.org](http://www.bretagne-vivante.org) | Facebook et Twitter : @Bretagne Vivante

Impression : Imprimerie Guyvarch / Routage : ESAT de l'Iroise Les Papillons Blancs - Brest

Dépôt légal : ISSN 1623 4146



## TOUS LES ACTEURS DE NOS TERRITOIRES

# La Maison de la baie d'Audierne réinvestie par une nouvelle association



Dominant l'étang de Saint-Vio, la Maison de la baie d'Audierne, ancienne longère appartenant au Conservatoire du Littoral, était fermée au public depuis plusieurs années. En 2019, une poignée de passionnés, parfois bénévoles de Bretagne Vivante, décidait de réinvestir ce lieu pour en faire un centre d'information et d'animation pour le plus grand nombre. L'Association des amis de la baie d'Audierne (l'AABA) était ainsi née.

Le projet de l'AABA rencontra de nombreux soutiens dont celui des deux communautés de communes bigoudènes. De plus, les compétences des uns et des autres permirent de présenter aux visiteurs des expositions, livres, animations ou conférences dès son ouverture.

L'accent est surtout mis sur les paysages et la biodiversité du site : un film de plus d'une heure survole la baie par drone, de la pointe de Penmarc'h à la Pointe du Raz. Des panneaux extérieurs et des diaporamas présentent les divers milieux de la baie, des dunes aux landes, des falaises aux étangs. Cet été, sera visible également un reportage vidéo sur la station de baguage des oiseaux ouverte par Bretagne Vivante dans les roselières de l'étang de Trunvel. Aquarelles et photos de la flore et la faune compléteront ce tour d'horizon des richesses naturelles de la baie d'Audierne.

Les aspects culturels et historiques ne sont pas en reste : l'association propose des photographies anciennes et inédites de Jacques de Thézac sur les pardons bigoudens, ainsi que des films courts sur la vie quotidienne des habitants de Plouzévet dans les années 1960. La boutique présente aussi les livres des auteurs locaux sur le thème de la Baie (nature, photographies, histoire ou poésie), et même le poster de François Bourgeon dessiné pour la SEPNEB il y a une trentaine d'années.

La ligne conductrice du projet des Amis de la baie d'Audierne est de mettre à disposition du public, qu'il soit d'ici ou d'ailleurs, des animations de qualité, et cela, gratuitement. En effet, ce sont plus d'une trentaine de bénévoles qui se relaient de mai à octobre pour accueillir les visiteurs.

Coincidence, cette dynamique autour de la Maison de la baie arrive au bon moment pour les élus du territoire. En effet, les communautés de communes viennent de poser leur candidature pour à la fois obtenir la labélisation "Ramsar" (pour la conservation et la gestion rationnelles des zones humides) et pour devenir réserve naturelle régionale. ■

**Bernard Trébern**  
Bénévole de Bretagne Vivante  
et membre de l'AABA



▲ La Maison de la baie d'Audierne à Tréguennec



### Informations pratiques

📍 Maison de la baie d'Audierne, route de Saint-Vio à Tréguennec

📅 Ouvert de 14h à 19h - Tous les jours jusqu'au 15 septembre. Chaque week-end jusqu'à la Toussaint.

✉ association@aaba.fr

🌐 www.aaba.fr

## SORTIR

# Votre été avec Bretagne Vivante

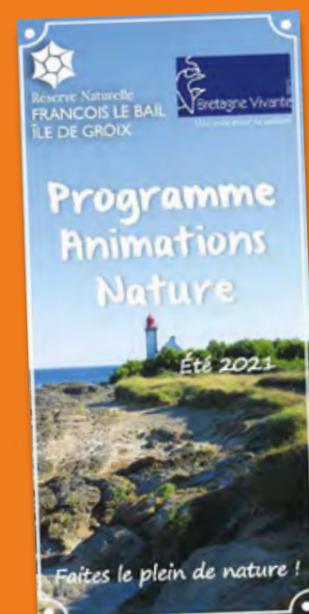
Entre la réserve des marais de Séné (56), celle des landes du Cragou ou de la tourbière du Venec (29) en passant par celle du Cap Sizun, Bretagne Vivante et ses réserves vous accueille tout l'été pour des animations et balades commentées pour les grands et les petits.

### Aperçu du programme :

- **Dans le Finistère**, la maison de Castor de Brenilis accueille le nouvel Escape Game de Bretagne Vivante, *Le mystère de la tourbière !* Accessible à tous gratuitement du lundi au dimanche de 14h à 17h. Sur la réserve du Cap Sizun, les bénévoles accueillent les visiteurs tous les dimanches et jours fériés de l'été pour leur faire découvrir les oiseaux marins du Cap.
- **Dans le Morbihan**, cap sur l'île de Groix pour découvrir son patrimoine naturel exceptionnel : des falaises de Pen Men, en passant par son phare, ou encore les Grands Sables, la seule plage convexe d'Europe ! La réserve des marais de Séné propose également des animations tout l'été pour découvrir la faune et la flore de jour comme de nuit.

Pour toutes nos animations l'inscription est obligatoire.

Programmes complets et inscriptions sur : [www.bretagne-vivante.org/Agenda](http://www.bretagne-vivante.org/Agenda)



# INSTANT NATURE

## L'alyte accoucheur, le flûtiste des pierres



L'Alyte accoucheur est un petit crapaud discret qui aime se cacher dans les vieux murets, zones pierreuses ou tas de sable. Bien que difficile à observer avec sa coloration mimétique et ses habitudes nocturnes, son chant flûté reconnaissable à la note unique trahit sa présence pour qui tend l'oreille lors des soirées douces du printemps et de l'été...

### UN DISCRET CRAPAUD...

Avec sa pupille verticale au centre de son œil doré et sa peau verruqueuse, l'Alyte n'a pas son pareil. Sa petite taille (5 cm environ) et ses membres courts sont aussi de bons indices pour le reconnaître. Encore faut-il avoir la chance de le voir sortir de son repère ! Cet amphibien reste la majorité du temps à l'abri et ce n'est que pour quelques occasions gourmètes ou galantes qu'il sort de son gîte.

### ...AUX MOEURS ORIGINALES

La particularité de cette espèce réside dans son mode de reproduction et de prise en charge des œufs. Lors de la ponte, le mâle assiste la femelle et entortille le chapelet d'œufs autour de ses pattes postérieures afin de garder les futurs têtards avec lui jusqu'à l'éclosion. Il ira régulièrement mouiller la ponte afin de permettre le développement des embryons. Quand les têtards seront prêts à éclore, il rejoindra un point d'eau pour qu'ils se libèrent et poursuivent leur développement aquatique jusqu'à la métamorphose.

Les têtards d'Alyte accoucheur sont les plus gros têtards chez les amphibiens bretons, pouvant mesurer jusqu'à 9 cm. La saison où ce petit anou est le plus actif s'étend de mars à août si les conditions météorologiques sont favorables. Il aime les soirées chaudes du printemps et de l'été. Quand la météo est lourde, il arrive même qu'il chante en fin de journée alors que le soleil n'est pas encore couché.

### LES CONDITIONS DE SA PRÉSENCE

Deux conditions semblent nécessaires à sa présence : du minéral dans le paysage et un point d'eau. Tous les secteurs connus pour abriter une population d'Alyte ont une bonne part de minéral. Que ce soit en zone urbaine avec de vieux murs en pierre sèche, des carrières ou des tas de pierres dans des forêts.

En pays nantais, ce batracien est présent jusque dans la ville, utilisant les jardins ouvriers, les cimetières ou les parcs urbains.

En Ille-et-Vilaine, il est aussi connu dans plusieurs massifs forestiers (la forêt de Corbière par exemple). Il existe aussi des populations sur les côtes rocheuses où les têtards semblent s'accommoder d'une salinité élevée pour se développer.

Les lavoirs du Finistère Nord sont aussi des sites de reproduction utilisés d'une année sur l'autre.

### UNE RÉPARTITION INCERTAINE

La répartition connue de l'Alyte en Bretagne semble plutôt lacunaire. On le trouve dans tous les départements de la région, mais les cartes de répartition ne le mentionnent pas dans des secteurs assez vastes comme l'ouest de l'Ille-et-Vilaine, une partie du Finistère Sud et une grande partie du Morbihan, entre l'Oust et le Blavet. Aucune raison évidente ne permet d'expliquer ces absences étant donné que les milieux favorables existent un peu partout.

Il est probable que ces populations passent inaperçues par manque de recherches ciblées sur l'espèce. Des secteurs comme les hameaux et villages sont souvent peu prospectés par les naturalistes qui leur préfèrent des milieux plus naturels. ■

**Gabriel Mazo**

Chargé d'études naturalistes  
Salarié de Bretagne Vivante



▲ Alyte accoucheur mâle



▲ Alyte accoucheur

## ZOOM SUR...

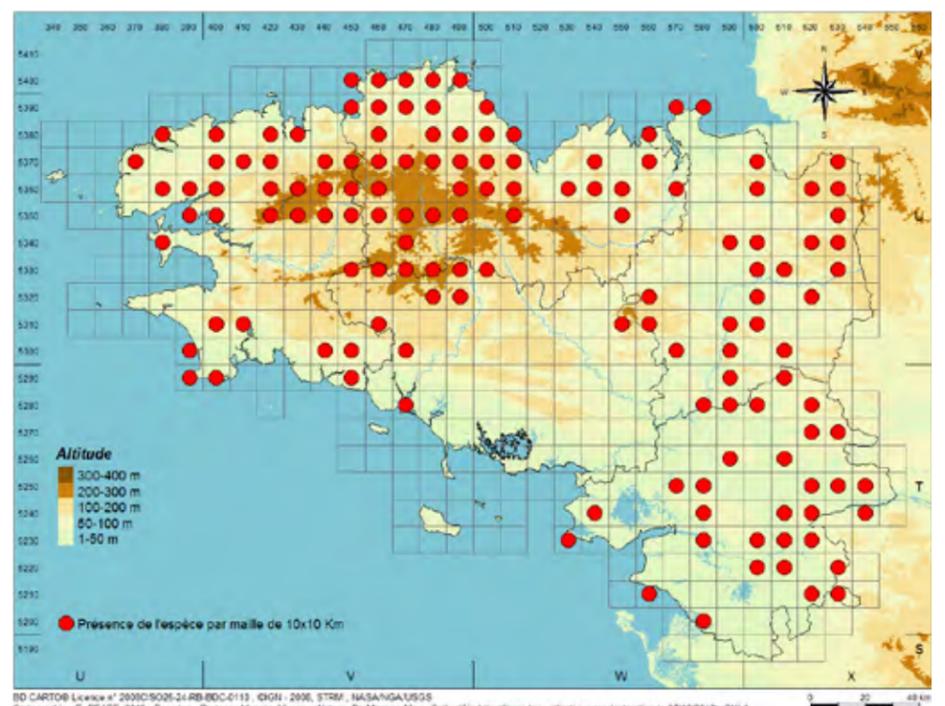
### TROUVEZ L'ALYTE ! UNE ENQUÊTE PARTICIPATIVE OUVERTE À TOUS

Jusqu'en 2022, l'Observatoire herpétologique de Bretagne (OhB) organise une enquête sur l'Alyte accoucheur.

À la tombée de la nuit, nous vous proposons de parcourir les bourgs, les hameaux et les anciennes carrières à la recherche de l'Alyte et de son chant flûté.

Une fois les observations transmises sur la plateforme Faune-Bretagne.org, une analyse sera réalisée pour mieux connaître la répartition de l'espèce dans la région.

**Allez tendre l'oreille à l'orée des zones minérales : lavoirs, cimetières, carrières et parcs publics à la recherche de l'Alyte !**



▲ Carte de répartition de l'Alyte accoucheur en Bretagne - Période 2000-2012  
Sources données : Bretagne Vivante, Viv'Armor, De Mare en Mare | Cartographie : Bretagne Vivante 2012

## AU CŒUR DES RÉSERVES

# Financement participatif sur les monts d'Arrée : objectif atteint à 110% !



Depuis 30 ans, les réserves naturelles des monts d'Arrée accueillent des vaches bretonnes pie noir, des vaches nantaises et des poneys Dartmoor sur les landes humides. Ces espèces rendent de grands services aux écosystèmes remarquables que constituent les landes tourbeuses et les tourbières. C'est en effet grâce à elles que ces milieux restent ouverts. En se nourrissant de la flore typique des landes humides (ajonc, molinie, bruyère), les vaches et poneys entretiennent et tondent la pelouse là où aucun engin agricole ne peut aller. De plus, le piétinement de leurs sabots permet à certaines graines enfouies dans le sol de germer à la surface dont celle de la très rare Sphaigne de la Pylais. Cette mousse apparaît là où le sol a été décapé par les troupeaux.

La présence de nos bêtes était menacée faute de lieu pour les accueillir en hiver, quand la nourriture se fait rare sur les landes. C'est pourquoi nous avons lancé, en avril 2021, une campagne financement participatif. Cette dernière a été un succès : plus de 16 000€ ont été récoltés pour l'achat d'une stabulation qui hébergera les bêtes dès cet hiver. Un grand MERCI 235 généreux donateurs. L'argent supplémentaire servira à l'achat de nourriture pour les troupeaux cet hiver. ■

**Barbara Deyme**  
Chargée de communication  
Salariée de Bretagne Vivante



## CARNET NATURALISTE

# Observation de la discrète Rousserolle verderolle



La Rousserolle verderolle est une petite fauvette palustre qui ressemble fortement à la Rousserolle effarvatte qui vit dans les roseaux de nos marais. Mais aux roselières, elle préfère les prairies humides en friche et les mégaphorbiaies (végétation composée de grandes plantes herbacées autres que des graminées ou des cypéracées) riches en grandes ombellifères ou reines des prés qui se développent dans les marais et sur les rives des cours d'eau, douves et fossés. Il est souvent difficile de l'apercevoir, sauf quand elle chante perchée au sommet d'un buisson de saule.

Hivernant au sud-est de l'Afrique, les premiers migrateurs ne sont pas signalés dans notre région avant la deuxième décennie de mai et c'est juin qui est la meilleure période pour l'observer, ou plutôt l'entendre. En effet, de mœurs discrètes, c'est surtout son chant qui la caractérise. Il est constitué d'un incroyable pot-pourri d'imitations d'autres espèces et ne présente pas du tout le rythme régulier caractéristique de l'effarvatte.

En France, cette rousserolle n'est bien présente que dans l'Est et le Nord, où sa population est stable ou en légère augmentation. En Bretagne, elle est d'installation récente, puisque c'est à la fin des années 1990 qu'une petite population est découverte dans les marais de Dol. Depuis, sa population se maintient toujours de la baie du Mont Saint-Michel à la Rance, et compte quelques dizaines de couples.

Quelques chanteurs sont parfois aussi entendus en baie de Saint-Brieuc ou dans les marais de Redon. Sa ressemblance avec l'effarvatte beaucoup plus commune, ses faibles effectifs, son comportement discret et sa répartition très réduite, font de la verderolle une espèce plutôt confidentielle dans notre région ! ■

**Hugo Touzé**  
Bénévole de Bretagne Vivante



▲ Rousserolle verderolle

## ATLAS DE BIODIVERSITÉ COMMUNALE

# Des projets de territoire aux multiples vertus

Les atlas de biodiversité communale (ABC), initiés en 2010 par l'État, sont des démarches qui permettent aux communes ou intercommunalités de connaître, préserver et valoriser leur patrimoine naturel. Depuis plusieurs années, Bretagne Vivante accompagne les acteurs locaux dans leurs projets d'ABC. Ce sont déjà une quinzaine d'ABC ou ABI auxquels l'association a ou est en train de participer. En avril 2021, près de 1 500 communes étaient engagées dans une démarche ABC à travers la France, dont 19 en Bretagne. Quels sont les apports de Bretagne Vivante dans ces projets de territoire ?

### ABC, UN PROJET EN TROIS TEMPS

L'atlas de la biodiversité communale vise à mieux connaître la biodiversité d'abord, pour mieux la protéger et la valoriser ensuite.

Un ABC n'est pas qu'une liste d'inventaires, ni un catalogue d'espèces ou d'habitats. Il doit permettre la mise en place d'une stratégie globale pour la biodiversité du territoire. Il est un outil utile en préalable aux études des documents d'urbanisme (PLU, PLUi, Scot, SAGE).

L'atlas de biodiversité communale est mené en trois temps, idéalement sur 3 ans.

#### Un temps dédié à la connaissance

Dès le démarrage du projet, il convient de collecter les données disponibles auprès des associations naturalistes locales, de la plateforme régionale des données naturalistes, du Conservatoire botanique national de Brest, des départements dans le cadre de la gestion des espaces naturels sensibles ou encore auprès des acteurs effectuant des études d'impact.

Ce recueil des données se doit d'être le plus large possible : de la biodiversité "ordinaire", aux espèces nocturnes en passant par le fonctionnement des milieux et des continuités écologiques (trame verte, bleue, noire).

L'objectif de cet état des lieux de la connaissance naturaliste sur le territoire est double : à la fois constituer une base de données structurée et conforme aux standards régionaux et nationaux et définir un plan de prospection et d'inventaires complémentaires, à mener sur la durée du projet. Il s'agit alors de combler les éventuels manques de connaissances repérés.

#### Un temps dédié à l'appropriation citoyenne

Un ABC est avant tout un projet de territoire. Il est porté et animé par la collectivité qui s'engage dans la démarche. Elle peut se faire accompagner par des prestataires et financeurs et c'est elle qui met en place une gouvernance autour du projet (comité de pilotage, comité technique, conseil de développement, etc.).

Des actions d'animation, sensibilisation, sciences participatives sont mises en place, à destination de tous publics (population locale, acteurs socio-économiques, agriculteurs, chasseurs, élus, agents territoriaux, etc.).

L'implication des acteurs locaux est en effet essentielle. L'objectif étant que chacun prenne conscience des enjeux et puisse ainsi accompagner et soutenir la troisième étape du projet.

#### Un temps dédié aux plans d'actions

Ce dernier temps vise la définition d'enjeux prioritaires en matière de biodiversité et l'élaboration d'un plan d'actions concrètes précisant les modalités de leur mise en oeuvre sur le long terme, au-delà du projet en lui-même.

La finalité est ainsi la prise en compte de ces enjeux dans les futurs projets et documents de planification de l'aménagement du territoire de la collectivité. L'échelle de la démarche est un enjeu majeur, la biodiversité ne s'arrête pas aux portes des frontières communales. En ce sens, les dynamiques intercommunales sont à favoriser car elles ont des effets réels pour la nature, sur les compétences mobilisables dans le territoire et pour la transcription des plans d'actions dans les documents d'urbanisme.

### ZOOM SUR ...

#### METTRE EN PLACE UN ABC, COMBIEN ÇA COÛTE ?

Le ministère de la Transition écologique estime, dans son guide méthodologique de 2014, que le coût moyen d'un atlas de biodiversité à l'échelle communale se situe entre 15 000 et 35 000 euros pour une durée moyenne de 2 à 3 ans. Ce coût et cette durée varient en fonction de la superficie, du degré d'exhaustivité demandé et de la complexité écologique du territoire. Depuis 2017, l'Office français de la biodiversité (OFB) lance chaque année un appel à projets afin d'aider financièrement les communes et intercommunalité dans la réalisation de leur ABC. En 2020, 7 collectivités bretonnes ont été lauréates.

#### QUELLE PARTICIPATION DE BRETAGNE VIVANTE ?

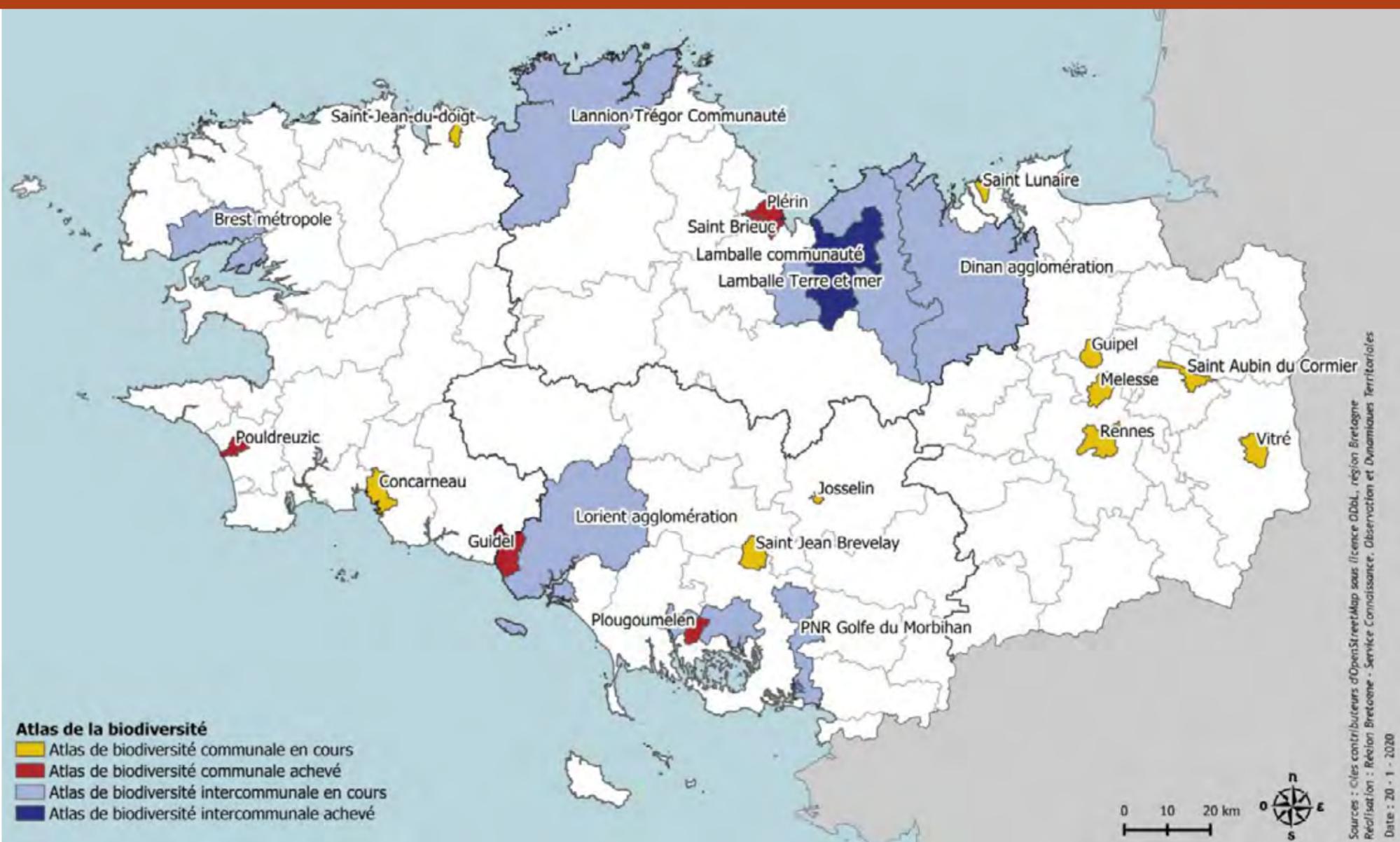
Pour Bretagne Vivante, s'impliquer dans un ABC, c'est :

- Accompagner des territoires déjà partenaires ou se faire connaître sur de nouveaux territoires.
- Acquérir de la connaissance et des données de biodiversité supplémentaires.
- Toucher une nouvelle population, souvent très éloignée des enjeux de biodiversité.
- Concourir et favoriser une meilleure prise en compte de la biodiversité dans les projets d'aménagement des collectivités.
- Parvenir à la définition de trames régionales grâce à un maillage territorial densifié.

Ainsi, Bretagne Vivante est régulièrement sollicitée pour participer à des projets d'ABC/ABI.



▲ Sortie avec les habitants de Pouldreuzic lors de son ABC



^ Les communes et intercommunalités engagées dans une démarche ABC ou ABI - En l'état des connaissances (2013-2019) - Source : Agence bretonne de la biodiversité

Avec la mobilisation par les collectivités de financements adéquats et personnalisables, et avec la mobilisation des compétences complémentaires des salariés et bénévoles, l'association apporte son expertise en matière d'analyse de données naturalistes, d'inventaires complémentaires, d'animation et de sensibilisation.

Elle propose également au groupe de pilotage la définition des enjeux, validée par les élus. Elle accompagne ensuite les différents acteurs d'une part dans l'élaboration du plan d'actions puis dans sa mise en place.

Il est essentiel de souligner que les projets d'ABC ou d'ABI ne prennent tout leur sens que si la collectivité porteuse :

- reste à l'animation de la démarche, avec, de son côté, une équipe élu/technicien impliquée dans le portage et le suivi du projet,
- met en place une gouvernance ouverte aux acteurs locaux,
- a une vision sur le long terme, au-delà des trois années du projet ABC, afin de pouvoir envisager sereinement la mise en oeuvre des actions souhaitées,
- et enfin, s'intègre dans une démarche globale en se mettant en lien avec les acteurs régionaux au travers l'Agence bretonne de la biodiversité.

En effet, l'Agence bretonne de la biodiversité met en place, à partir de cette année, un réseau d'aide et d'accompagnement pour les porteurs de projets, notamment dans la phase de montage et recherche de financements, mais également pour la mise en lien des différents territoires et de leurs projets, pour une meilleure pertinence et coordination des actions dans le futur.

**Emmanuelle Petit**  
Chargée du suivi des projets ABC/ABI  
Salariée de Bretagne Vivante

## LE RESEAU D'ACCOMPAGNEMENT DE L'ABB



L'ABB travaille actuellement à structurer et formaliser un réseau des femmes et des hommes compétents en Bretagne pour accompagner des porteurs de projets en matière de biodiversité. Matérialisé par une interface en ligne, cet outil développé par l'Agence révélera et renforcera non seulement la chaîne d'accompagnement déjà existante, mais permettra aussi de mobiliser les bons experts au bon moment. Sa version beta sera disponible dès l'automne 2021 sur le site de l'agence.

Pour en savoir plus sur l'Agence bretonne de la biodiversité, rendez-vous sur : [www.biodiversite.bzh](http://www.biodiversite.bzh)

## ILS TÉMOIGNENT

*Pour Bretagne Vivante, ces atlas présentent plusieurs atouts dont celui de favoriser un travail en commun des salariés et des bénévoles. Notre expertise naturaliste trouve ici toute son expression ! Ces démarches nous interrogent cependant sur notre capacité à s'adapter aux méthodes d'enseignement et de compréhension de la nature vers une population demandeuse de connaissance sur ce sujet. De plus, transcrire la biodiversité dans les projets d'aménagement nous ouvre la porte d'une forme d'assistance à maîtrise d'ouvrage envers les élus et les collectivités, c'est ici de belles opportunités pour l'association. Enfin, nous devons nous assurer, avec nos partenaires, que les connexions décrites dans les atlas se retrouvent dans les documents d'urbanisme afin d'offrir un ensemble cohérent à l'échelle de l'intercommunalité.*

**Patrick Philippon**  
Vice-Président Morbihan - Bretagne Vivante

*L'Agence bretonne de la biodiversité (ABB) travaille à la structuration d'un réseau d'accompagnement qui permettra aux acteurs locaux une mise en relation et un accompagnement avec les membres qui composeront le réseau (associations naturalistes, conseils départementaux, PNR, agences d'urbanisme, collectivités locales, etc.). Sur le sujet des ABC-ABI, nous suivons les collectivités bretonnes engagées dans cette démarche. Tous les 6 mois, nous prenons de leurs nouvelles afin de faire un point d'étape sur la réalisation de leurs inventaires, de recenser et de valoriser les bonnes idées dans le cadre des plans d'actions menés par les collectivités.*

*Une meilleure connaissance de la biodiversité constitue un préalable indispensable à tout projet sur les territoires. Cet enjeu étant essentiel pour l'avenir, le réseau d'accompagnement aura vocation à proposer des outils spécifiques pour faciliter ces démarches.*

**Anne-Hélène le Du**  
Responsable du pôle Ingénierie - Agence Bretonne de la Biodiversité

# CHRONIQUES

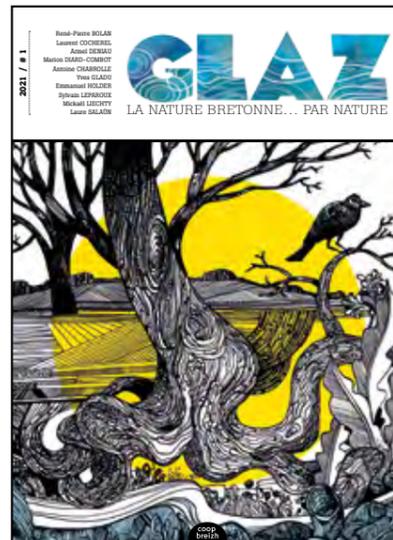


## PARADOXE, par Fabrice Nicolino

### Des éoliennes en mer, vraiment ?

Nous sommes des amis, n'est-ce pas ? Si je commence ainsi ce message, c'est parce que je chagrinerai fatalement certains d'entre vous. Je veux en effet parler de l'éolien offshore, c'est-à-dire ces pylônes que l'on dresse en pleine mer pour en obtenir de l'électricité. Je ne prétends pas avoir raison, mais je vous avoue que je suis du côté des refusants qui aujourd'hui bagarrent contre cette nouvelle aventure industrielle. Je ne retiendrai ici que quelques arguments. D'abord, ces éoliennes sont aux mains de transnationales aussi peu recommandables que Shell, Total, EDF. On connaît la chanson : encore, encore, encore. Après avoir follement accéléré la crise climatique pour les deux premières, et ruiné la France pour la dernière avec le nucléaire, ces entreprises se parent désormais de vertu écologique. Bien entendu, ce n'est que grossière propagande commerciale. Elles ne peuvent vivre et prospérer qu'à la condition expresse du gaspillage énergétique. Pour toutes sortes de raisons que vous connaissez comme moi, nous devons réduire notre consommation, de moitié au moins. Et je sais, mais je n'ai pas la place de développer, que c'est possible sans tragédie. Le programme étatique d'éoliennes offshore est colossal. Il s'agit de construire, et pour commencer hélas, 3 500 éoliennes offshore sur nos côtes. Tout le monde sera servi, jusqu'en Méditerranée. Ne nous mentons pas : dans le monde tel qu'il va, cela servira à refroidir les datacenters de nos machines connectées. Nous aurons, outre le pétrole et le gaz, outre l'hydro-électricité et les centrales au charbon – qui existent chez nous ! – une nouvelle source énergétique synonyme de gabegie. A-t-on jamais débattu dans la

liberté ? A-t-on seulement évoqué la fin de tranches nucléaires ou l'arasement d'un barrage en échange d'éoliennes offshore ? Non. La culture profonde de ceux qui nous commandent ne connaît que la marche avant, vers l'ultime folie. Nous aurons tout, dans un empilement catastrophique. Les éoliennes offshore, les EPR, et tout le reste. Vous trouvez réellement que j'exagère ? Cette affaire oblige, nous oblige tous à regarder l'océan avec des yeux grands ouverts. Nous savons tous que nous le martyrisons. Par la pêche industrielle, le plastique, les infâmes rejets venus des fleuves. Et malgré cela, la mer reste hors de portée des installations humaines définitives. Cela tombe bien, car elle ne nous appartient évidemment pas. Me permettez-vous quelques citations ? De notre Rimbaud tant chéri, dans le poème L'Éternité (qui a trois versions) : « Elle est retrouvée !/— Quoi ? — L'Éternité/C'est la mer mêlée/Au soleil ». D'Alessandro Baricco, dans son deuxième roman Océan mer : « la mer est sans routes, la mer est sans explications ». D'Erri de Luca, dans Les poissons ne ferment pas les yeux : « En mer ce n'est pas comme à l'école, il n'y a pas de professeurs. Il y a la mer et il y a toi. Et la mer n'enseigne pas, la mer fait à sa façon ». Qui suis-je donc pour insister après de telles paroles ? Accepter aujourd'hui des éoliennes offshore reviendrait à privatiser la mer au profit d'intérêts aussi fragiles, aussi provisoires qu'imbéciles. Ce serait mettre le doigt dans un engrenage qui broierait nos derniers rêves. L'horizon, l'horizon libre est un droit élémentaire de la condition humaine. L'idée même de nous priver de cette ultime liberté est une mauvaise action. ■



### CONSEIL DE LECTURE Revue GLAZ - La nature bretonne...par nature n°1

Cette revue semestrielle est éditée par les éditions Coop Breizh. Réunis par Emmanuel Holder, des naturalistes vous font vivre leur passion pour des paysages à couper le souffle, des vols d'oiseaux qui vous transportent vers l'infini et des lumières qui vous transcendent. La nature est toujours magique. Elle est verte, bleue, un peu grise, elle est Glaz ! Une mise en page élégante, des textes forts et une iconographie exceptionnelle. En vente en librairie et sur le site coop-breizh.fr.

GLAZ n°1 - Collectif | E. Holder  
Coop Breizh - 120 pages - 20 €



## AFFAIRES, par le groupe juridique

### Le projet de loi climat, suite et fin...

L'objectif de la loi climat était de retranscrire les 150 propositions des citoyens tirés au sort pour composer la convention citoyenne sur le climat. De ces propositions étaient sorties quelques promesses d'avancées, telle que le fait de proposer, plutôt qu'un crime d'écocide aux contours incertains et difficilement applicable, deux délits, un d'écocide et un de mise en danger de l'environnement (ce dont nous nous réjouissons dans la précédente chronique). Malheureusement, la promesse qui était très prometteuse lorsqu'elle a été annoncée de concert par les ministres Mme Pompili et M. Dupond-Moretti, accouche d'une souris...

D'abord, le projet de délit de mise en danger de l'environnement se retrouve avec un champ d'application extrêmement restreint. Il ne devrait concerner qu'une aggravation des sanctions déjà prévues par le code de l'environnement pour le non-respect des activités soumises à autorisation environnementale. De plus, il s'agira de démontrer que les atteintes graves doivent être susceptibles de durer au moins dix ans, condition extrêmement restrictive et quasiment impossible à prouver...

Ce premier délit a été totalement vidé de son sens et de son contenu par la moulinette législative et gouvernementale.

Si on pouvait également se réjouir de voir apparaître de nouvelles sanctions qui n'étaient prévues que pour les rejets dans l'eau, être étendues aux rejets dans l'air, là aussi une condition de durabilité de 10 ans vient anéantir l'efficacité du délit.

Quant à l'écocide strictement parlant, il est accompagné d'une condition d'intentionnalité, qui en restreint extrêmement le champ d'application.

La société et les citoyen-nes devront donc se contenter de petites ambitions et de grandes déceptions...■

Romain Écorchard  
Juriste  
Salarié de Bretagne Vivante